

Comité Technique Régional sur l'Autisme

GROUPE 2

Articulation, coordination des prises en charges sanitaires,
médico-sociales et scolaires

RAPPEL DES AXES DE TRAVAIL

- ❑ Axe 1: assurer une continuité séquentielle d'accompagnement quelque soit le dispositif
- ❑ Axe 2: repérer les situations difficiles ou sans réponse
- ❑ Axe 3: proposer un maillage territorial pour garantir la continuité de l'accompagnement

AXE 1

« continuité de l'accompagnement »

- Mesure 1: identifier les modes d'accompagnement du secteur enfance
- Mesure 2: identifier les modes d'accompagnement du secteur adulte
- Mesure 3: décrire les prises en charge sanitaires
- Mesure 4: décrire les accompagnements médico-sociaux
- Mesure 5: présenter les modalités d'accueil scolaire

AXE 2

« situations difficiles ou sans réponse »

- Mesure 1: décrire et analyser les situations de rupture d'accompagnement
- Mesure 2: établir les outils permettant la cohérence et la continuité des parcours

AXE 3

« un maillage territorial pour une continuité d'accompagnement »

- Mesure 1: définir des structures intermédiaires pour la continuité et la qualité des parcours
- Mesure 2: positionner ces structures sur les territoires

FONCTIONNEMENT DU GROUPE 2

- Le groupe 2 s'est réuni 4 fois entre septembre 2009 et février 2010
- La moyenne de l'effectif du groupe est de 12 membres (variation de 11 à 13)
- Chaque réunion a été animée par la DRASS et l'ARH. Un CR est rédigé et transmis aux participants
- Présence à chaque séance de représentants d'associations d'usagers, de l'Éducation Nationale, du sanitaire, du médico-social et d'intervenants associatifs
- En général, les 3 départements ont été représentés

Constats et réflexions

- Le groupe s'est tout d'abord attaché à répertorier dans les trois départements les dispositifs d'accompagnement des jeunes et adultes atteints d'autisme.
- Ainsi qu'à recenser les difficultés de coordination et d'articulation perçues
- Les modes d'intervention ont été classifiés en trois catégories:

Trois catégories

- 1/ ressources mobilisables en vue de l'accompagnement de personnes atteintes d'autisme.
- 2/ structures qui participent à l'accompagnement des personnes atteintes d'autisme.
- 3/ structures dédiées à l'accompagnement des personnes atteintes d'autisme.

1/ RESSOURCES MOBILISABLES

- ✓ Des dispositifs associatifs:
 - Sur l'ensemble des 3 départements,
Le RAPCEAL
 - Corrèze: Trampoline 19, Amis 19, Intégr' à Dom
 - Haute Vienne: Intégr' à Dom, Alis, Aliséa

✓ Des dispositifs scolaires

L'ensemble du système scolaire à vocation à accueillir les enfants autistes, toutefois il existe des dispositifs plus ciblés.

Les CLIS et les UPIS ne sont pas dédiées uniquement à l'autisme. Ces structures ont vocation à accueillir d'autres types d'handicaps. Il est à noter que sur le département 87, la majorité des élèves accueillis en CLIS et en UPI relèvent de l'autisme.

- 19:

CLIS cité des roses (Brive), Turgot 2 (Tulle), La Jaloustre (Ussel).

UPI d'Arsonval (Brive), Lycée Professionnel Agricole (Naves)

- 23:

CLIS Jean Macé (Guéret)

- 87:

CLIS Louise de Marillac (Limoges)

UPI Ozanam (Limoges)

✓ **Un dispositif sanitaire**

19: SAFT, service d'accueil familial
thérapeutique (CH de Brive)

*Il est à noter que l'ensemble de ces dispositifs
s'adresse prioritairement ou exclusivement au
secteur enfance!*

« ressources mobilisables »
DIFFICULTES DE COORDINATION ET D'ARTICULATION

Synthèse des éléments recueillis

Avertissement:

Cette présentation ne permettant pas de retranscrire l'intégralité des éléments recueillis; des extraits, sortis de leur contexte, risquant de trahir la pensée des auteurs; les difficultés exprimées ont été synthétisées sous la responsabilité des rapporteurs. Une analyse sera effectuée ultérieurement par le groupe.

« ressources mobilisables »
DIFFICULTES DE COORDINATION ET D'ARTICULATION

✓ 19:

Acteurs associatifs:

- « *La lourdeur des pathologies génèrent des difficultés relationnelles entre les différents acteurs qu'ils soient institutionnels ou associatifs* »

✓ Secteur scolaire: 23 et 87:

« *Difficultés issues:*

- *du manque de disponibilité pour l'organisation des temps de réunions*
- *De la douleur des familles face à l'annonce du handicap*
- *Du manque de solution pour l'orientation »*

STRUCTURES QUI PARTICIPENT

Secteur enfance

✓ Limousin:

- Pôle pédopsychiatrique (CH Esquirol)
- Pôle de psychiatrie infanto-juvénile (CH E.)

✓ 19:

- CAMSP de la Corrèze (Tulle)
- CMPP (Tulle, Brive, Ussel)
- Hôpital de Jour pour enfants (Brive)
- Centre de Guidance Infantile (intersecteur de pédopsychiatrie)

Structures qui participent

- ✓ 23:
- CAMSP de la Creuse (Guéret)
- CMPP (Guéret, La Souterraine, Aubusson, Chambon/V.)
- Hôpital de Jour pour enfants (Aubusson, La Souterraine, Guéret)
- Accueil Familial Thérapeutique (CH de St Vaury)

Structurent qui participent (suite)

✓ 87:

- CAMSP (ALSEA et ADPEP, Limoges)
- CMPP (Limoges, Beaubreuil, Bellac, St Léonard – St Junien, St Mathieu, St Yrieix)
- Unité Jeunes Enfants (CHE)
- CATTP l'Arche, le Sillon (hôpital de jour)

Secteur adultes

- ✓ 87: MAS St Exupéry (CHE)
- ✓ 23: MAS de « la Valette » (St Vaury)

« Structures qui participent »
DIFFICULTES D'ARTICULATION ET DE COORDINATION

➤ 19:

Secteur sanitaire et secteur médico-social :

- « *manque de structure après 14 ans*
- *difficultés de formalisation dans la coordination et l'articulation ce qui peut entraîner des discordances »*

« structures qui participent »
DIFFICULTES DE COORDINATION ET D'ARTICULATION

➤ 23 et 87:

Structures médico-sociales:

- « *Difficultés d'orientation en fin d'accompagnement, notamment après 6ans*
- *Délai d'attente pour la continuité des soins*
- *Difficultés de coordination entre les équipes*
- *Besoins de complément de diagnostic par le CRDRAL »*

STRUCTURES DEDIEES

N.B : Les structures sont dites dédiées car elles ont reçu un agrément ou une autorisation pour ouvrir des places destinées aux personnes atteintes de syndrome autistique.

➤ **Limousin:**

- **CRDRAL** (Centre Régional de Diagnostic et de Ressources sur l'Autisme en Limousin)
- Dispositif de consultation d'annonce

Secteur enfance

- 19:
 - IME Puymaret (Malemort - 7), la Peyrotte (Ussel - 6), Peyrelevade (36)
 - RIPI (Tulle, Ussel, Brive – 18)
 - SESSAD (dép – 20) (10 en avril 2010)
 - CATTP (CH de Brive – 24)

➤ 23:

- IME Grancher (Guéret – 6)
- Centre de Psychothérapie « la petite maison » (Guéret – 8)

➤ 87:

- IME R. Bonnefond (Eyjeaux – 14) (+4)
- SESSAD F. Lormier (dèp – 12) (+3)

Secteur adultes

➤ 19:

- MAS « maison d'Hestia » (St Setier – 20+2) (juin 2010)
- MAS « AGEFPTT » (Varetz – 10)

➤ 87:

- MAS d'Aixe / V. (12)

« structures dédiées »
DIFFICULTES DE COORDINATION ET D'ARTICULATION

Secteur enfance

➤ 19:

Secteur médico-social:

- « *Besoin d'accueil temporaire et en externat*
- *Besoin en formation spécialisées*
- *Difficulté de gestion des troubles du comportement*
- *Articulation nécessaire entre sanitaire et médico-social*
- *Évolution nécessaire du mode d'accompagnement »*

Secteur sanitaire:

- « *Besoin de temps de réunions communes avec les autres intervenants »*

« structures dédiées »
DIFFICULTES DE COORDINATION ET D'ARTICULATION

➤ 87:

Secteur médico-social:

- « La multiplicité des intervenants demande beaucoup d'échanges et de coopération pour:*
- Ajuster les champs de compétence de chacun*
 - Rechercher la cohérence des interventions*
 - Faire appel aux dispositifs existants dans la gestion des troubles du comportement »*

Secteur adulte

✓ Médico-social:

• 19:

Difficulté de circulation de l'information entre les services et les familles

• 87:

Difficulté pour trouver des interventions médicales extérieures adaptées aux spécificités du handicap

PROPOSITIONS

Secteur adulte

- ❖ Réactiver le job coaching qui a fait ses preuves
- ❖ créer des places d'ESAT adaptées
- ❖ créer des places adaptées en FAM et en foyer de vie
- ❖ développer le Réseau d'Accompagnement à la Vie Sociale (RAVS)

PROPOSITIONS (suite)

Secteur enfance

- ✓ Prévoir des conventions entre les services sanitaires et médico-sociaux.
- ✓ Prolonger l'intervention du RAPCEAL sur les trois départements.
- ✓ Développer la notion de pôle autisme (IME/SESSAD), pôle autisme régional.
- ✓ Créer des structures spécifiques 12 – 14 ans.
- ✓ Elaborer un livret « autisme » pour chaque structure. Document interactif coordonné par le CRDRAL.
- ✓ Affiner le recensement des listes d'attente en lien avec les MDPH.

RESTE A REALISER

AXE 1

- Mesure 1: identifier les modes d'accompagnement du secteur enfance
- Mesure 2: identifier les modes d'accompagnement du secteur adulte
- Mesure 3: décrire les prises en charge sanitaires
- Mesure 4: décrire les accompagnements médico-sociaux
- Mesure 5: présenter les modalités d'accueil scolaire

RESTE A REALISER

Axe 2

- Mesure 1: décrire et analyser les situations de rupture d'accompagnement
- Mesure 2: établir les outils permettant la cohérence et la continuité des parcours

RESTE A REALISER

Axe 3

- Mesure 1: définir des structures intermédiaires pour la continuité et la qualité des parcours

- Mesure 2: positionner ces structures sur les territoires